

Une formation accessible sous différents statuts

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Exonération totale ou partielle des cotisations patronales
Aide de la Région aux employeurs
Bonus/malus alternances et autres aides,
Dispositif « zéro charges »
Aide de l'État

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Destiné aux personnes de 16 à 25 ans révolus, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus et aux bénéficiaires de certaines allocations ou contrats.
Aide pour l'accompagnement personnalisé vers l'emploi

Renseignements sur travail-emploi.gouv.fr



Informations pratiques

CONTACTS

Espace Pro

ufrchimiebiologie-formation@univ-grenoble-alpes.fr
04 76 51 46 49

Responsables pédagogiques

François BOUCHER

04 76 63 71 17 / francois.boucher@univ-grenoble-alpes.fr

Jacques BODENNEC

04 72 43 11 71 / jacques.bodennec@adm.univ-lyon1.fr

Thierry ROGER

04 78 87 25 33 / thierry.roger@vetagro-sup.fr

Formation Continue Alternance et Apprentissage

fc-sts@univ-grenoble-alpes.fr

04 57 04 11 90

ÉTABLISSEMENTS PILOTES

Université Grenoble Alpes – UFR de Chimie et de Biologie

chimie-biologie.univ-grenoble-alpes.fr

Université Claude Bernard de Lyon

www.univ-lyon1.fr

VetAgro Sup

www.vetagro-sup.fr

PARTENAIRE

MFR Moirans : www.mfr-moirans.org

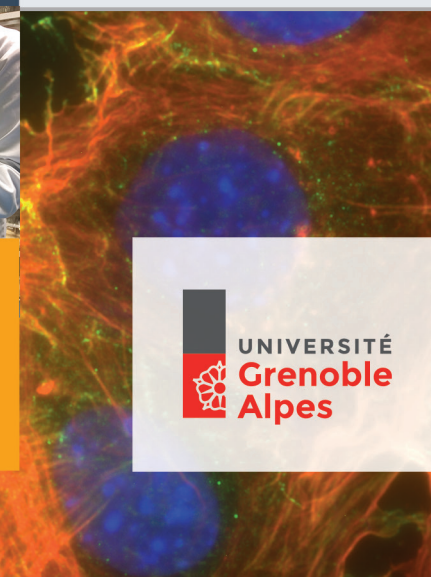


LICENCE PROFESSIONNELLE PRODUCTION ANIMALE

TECHNOLOGIES EN PHYSIOLOGIE ET PHYSIOPATHOLOGIE

FORMATION EN ALTERNANCE

Crédits photos : Shutterstock / UGA



Technologies en physiologie et physiopathologie

Le principal objectif de cette formation est d'apporter aux futurs diplômés des compétences solides et reconnues dans le domaine de l'expérimentation et de la santé animales :

- dans le cadre de l'ensemble des dispositions et des aspects techniques et pratiques liés à l'expérimentation et à la santé animale.
- au niveau de la production, de l'élevage et du soin des différentes espèces animales,

LES MÉTIERS APRÈS LA LICENCE

- Technicien en expérimentation animale
- Technicien de laboratoire d'analyse ou de contrôle et acteur de l'hygiène et sécurité
- Gestionnaire d'animalerie, technicien animalier qualifié
- Technicien en santé animale (aide soignant, aide opératoire et assistant anesthésiste)

SECTEURS PROFESSIONNELS :

Secteur privé

- Centres de recherches en pharmacologie, toxicologie, entreprises de production et d'élevage d'animaux de laboratoire ...

Secteur public

- Organismes ayant recours à l'expérimentation animale...
- Animaleries et plateformes zootechniques de recherche

CONDITIONS D'ADMISSION

Licence professionnelle ouverte aux titulaires d'un diplôme de niveau BAC+2 en Biologie :

- en formation continue
- en contrat d'apprentissage
- en contrat de professionnalisation

L'admission s'effectue sur dossier de candidature et entretien de motivation.

Contenu pédagogique de la licence

CALENDRIER

- 6 périodes de formation de 2 à 4 semaines, de septembre à juin
- 35 semaines de présence en entreprise

Formation théorique

- Mise à niveau
 - biologie
 - physiologie
 - pathologie
- Acquisition des aspects éthiques, juridiques et réglementaires des interventions en expérimentation et santé animales

La formation délivre le certificat d'expérimentation animale de niveau 2, la formation à la chirurgie expérimentale «rongeurs» et le TOEIC

FORMATION TECHNOLOGIQUE ET COMMUNICATION

- Acquisition de capacités rédactionnelles et d'expression orale
- Anglais technique et professionnel (TOEIC)
- Démarche qualité et gestion des ressources
- Formation réglementaire

FORMATION PRATIQUE ET PROJET TUTEURÉ

- Acquisition des principales techniques de laboratoire
 - biochimie
 - biologie cellulaire et moléculaire
- Maîtrise des différents types de protocoles en expérimentation ou en santé animale
- Conduite de projets, autonomie et travail en équipe

ÉQUIPE ENSEIGNANTE

- Intervenants du secteur professionnel
- Professeurs/enseignants/chercheurs d'Universités (Université Grenoble Alpes et Université Claude Bernard de Lyon)
- Enseignants Maisons Familiales Rurales de Moirans
- Enseignants de VetAgro Sup

La formation est inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles (n°3886) (www.rncp.cncp.gouv.fr/)

